



École Antoine de Saint Exupéry

Circonscription de Libourne 2
6, rue du Cheminot, 33230 Abzac
Tel : 05 57 49 32 61
Mail : e.abzac@ac-bordeaux.fr

1^{er} CONSEIL D'ECOLE 2025-2026

COMPTE RENDU DU 04/11/2025

La réunion débute à 17h35.

Présentation des membres du conseil d'école

Sont présents :

- Elodie Varanda (enseignante de PS)
- Laure Boudon (enseignante de PS/MS)
- Giovanni Vidal (enseignant de GS)
- Stéphanie de Miras (enseignante de CP-A)
- Dorothée Schmidt-Moracchini (enseignante de CP-B)
- Nathalie Hébrard (enseignante de CP-C)
- Lucie Hoëttick (enseignante de CE1)
- Victor Grelet (enseignant de CE1)
- Abigaëlle Boulanger (enseignante de CE2)
- Carine Sarrazit (enseignante de CE2/CM1)
- Maryline Troncatti (enseignante de CM1/CM2)
- Claire Estebenet (enseignante de CM2)
- Nathalie Fredon (Directrice)
- Grégory Bordat (Maire)
- Évelyne Pariolleau (1^{ère} adjointe au maire – déléguée chargée des affaires scolaires)
- Christine Mélot (Conseiller municipal aux affaires scolaires)
- Fabienne Cassin (Directrice périscolaire)
- Lucas Caillau (Périscolaire)
- Marina Da Costa Pais (Périscolaire)
- Julie Bechamps (Parent d'élève élu)
- Sandrine Devaud (Parent d'élève élu)
- Marine Zukowski (Parent d'élève élu)
- Solène Doron (Parent d'élève élu)
- Nadège Cassagne (Parent d'élève élu)

- Elisa Dussaussoy (Parent d'élève élu)
- Sophie Lefebvre (Parent d'élève élu)
- Djohara Ejja (Parent d'élève élu)
- Laura Chaussat (Association de parents d'élèves – APE)
- Chloé Joly (Association de parents d'élèves – APE)

N. Fredon prie d'excuser également les absences :

- Mathilde Fournes (remplaçante affectée en PS/MS)
- Marie Cuvillier (Enseignante remplaçante)
- Jessica Afiniti (Parent d'élève élu)
- Guillaume Leconte (Parent d'élève élu)
- Auriane Carbajal (Parent d'élève élu)
- Aurélia Choplin (Parent d'élève élu)
- Aude Charlet (Parent d'élève élu)

En préambule, N. Fredon, présidente du conseil d'école, présente le règlement intérieur du conseil d'école en détaillant le fonctionnement et le rôle du conseil d'école à l'ensemble de ses membres. Elle précise que les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de l'école ainsi que les AESH (aide aux enfants en situation de handicap) ont été invités au conseil d'école.

Elle donne ensuite la parole aux membres afin qu'ils puissent se présenter succinctement.

D. Schmidt-Moracchini donne ensuite les résultats des élections des représentants des parents d'élèves qui se sont déroulées le 10 octobre 2025. Nous avons procédé à un vote exclusivement par correspondance. Le taux de participation des parents s'élève à 56.15 %. Il y avait 13 sièges à pourvoir car il y a 13 classes dans l'école. 13 parents se sont présentés sous la liste des « parents à l'écoute », et ils ont donc tous été élus.

L'ordre du jour est fixé par l'académie.

ÉDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur, Charte de la Laïcité, Charte de la Diversité

- V. Grelet présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'école d'Abzac : les dispositions ministérielles y sont intégrées afin de lutter plus efficacement contre toute forme de harcèlement.
- La charte de la laïcité ainsi que la charte de la diversité sont présentées. La charte de la diversité réaffirme le principe d'égalité des chances et le droit à l'inclusion de tout élève en situation de handicap en reconnaissant l'égale capacité d'apprendre et de progresser que partagent tous les enfants (cf. article L111-1 du code de l'éducation et loi de refondation de l'école de 2013)

sur l'inclusion). Elle synthétise les engagements pris par le service public de l'éducation pour appliquer ce droit. Les chartes seront affichées à l'entrée de l'école. Le règlement intérieur mis à jour sera distribué dans les cahiers de liaison après validation par le conseil d'école. Il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

b) Protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

- Depuis 2021, un plan de lutte contre le harcèlement existe dans les écoles (plan Phare).
- Des actions de lutte sont menées tout au long de l'année auprès des élèves.
- Une journée de lutte contre le harcèlement aura lieu jeudi 06 novembre.
- Un questionnaire sera distribué aux élèves pour qu'ils puissent évaluer s'ils sont victimes de harcèlement.

c) Plan de continuité pédagogique

- Des solutions sont envisagées pour assurer la continuité pédagogique, en cas de fermeture de l'école :
 - Sur le site « Toute mon année.com ». Les codes sont disponibles dans les cahiers de liaison.
 - Par mail.
 - Des photocopies pourront également être demandées aux parents qui ne pourraient pas imprimer.

d) Sécurité à l'école

- G. Vidal présente le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école. Ce document opérationnel, rédigé dès 2016, est la référence de l'école pour la sécurité :
 - Il regroupe les procédures à appliquer en réponse aux risques majeurs (risques météorologiques, technologiques, industriels...) et aux menaces (intrusion, attentat...).
 - Il est décliné sous forme de fiches (1 fiche par classe), parfaitement connu des enseignants, et disponible dans chaque classe.
 - Il prévoit une information auprès des familles en début d'année.
 - Il est régulièrement mis à jour, notamment en début d'année scolaire et après analyse des exercices de sécurité.
 - Il est diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale : dans ce cas, il prend la forme de deux documents séparés – PPMS « attentat intrusion » et PPMS « risques majeurs » – plus génériques et formatés. Le rectorat a prévu de les fusionner en un seul document dans les prochaines années.
 - Le document a un niveau de protection « Diffusion restreinte » qui limite sa diffusion aux seules personnes qui ont besoin d'en connaître.
- Plusieurs exercices sont prévus sur l'année 2025-2026 :



- Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu diffusé auprès de la mairie, du référent sécurité de l'inspection de l'Éducation nationale et du référent PPMS de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Le compte rendu est également archivé dans le document du PPMS.
- Un exercice incendie avec évacuation des bâtiments et regroupement dans la cour de récréation a été réalisé le 30/09/2025. Il s'est parfaitement déroulé en moins de 3 minutes.
- Un exercice « attentat-intrusion » avec fuite vers le lieu sécurisé de regroupement aura lieu le 10 novembre 2025. Il se déroulera en présence de la service civique, identifiée avec une chasuble symbolisant la menace. Les enseignants devront adapter leur décision : possibilité de fuite, choix de l'itinéraire de fuite ou confinement.
- Un exercice « risques majeurs » aura lieu avant le vendredi 06 février 2026.
- Un deuxième exercice incendie aura également lieu avant le jeudi 30 avril 2026.
- Un ou plusieurs exercices de synthèse, avec déclenchement inopiné, auront lieu à des dates non communiquées. Ces exercices ont pour objectif de maintenir la vigilance des membres de la communauté éducative de l'école (et de supprimer le risque d'une absence de réaction face à un déclenchement non prévu).

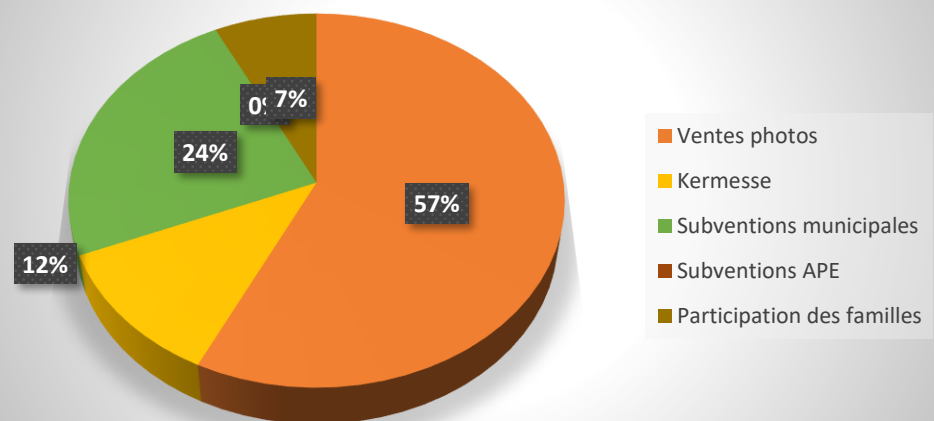
e) Budgets municipaux

- Les budgets de 2025 sont de 11000€ pour les fournitures et 2500€ pour les transports.
- En 2026, il faudra attendre les élections municipales pour connaître le nouveau budget.

f) Fonctionnement et état financier de la coopérative

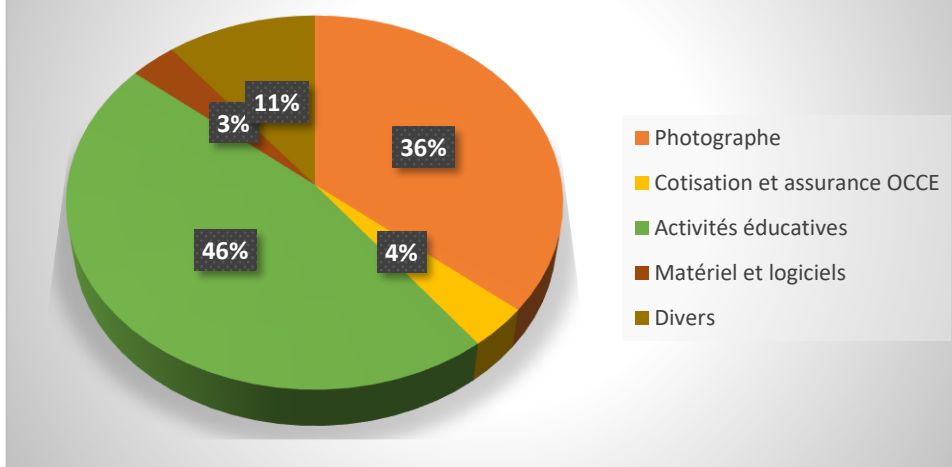
- E. Varanda est la nouvelle mandataire de la coopérative scolaire, et L. Hoëttick sa suppléante.
- Le bilan de l'exercice 2024-2025 est le suivant :
 - Le solde en début d'exercice était de 6384 €. Il était de 2764 € en fin d'exercice, représentant un déficit de 3620 €. Le total des entrées était de 8942 €, et le total des sorties de 12562 €. Le déficit, qui représente 16,8% du total des entrées et des sorties, est dû à un report de la contribution de l'APE ainsi qu'à une augmentation des dépenses.
 - Les entrées :

Entrées 2024-2025



○ Les dépenses :

Dépenses 2024-2025



- Une réunion de contrôle des comptes a été effectuée avec 2 parents d'élèves, 3 enseignants et la directrice de l'école à la fin du mois de septembre.
- A l'heure actuelle le solde est de 7183,64€. Cette augmentation s'explique par la contribution des parents d'élèves (1464€) et la participation de l'APE pour les sorties scolaires, les cadeaux de Noël et les comités de lecture pour l'année 2024/2025 (3722,62€).
- On note toutefois une diminution de la participation volontaire des familles en début d'année, qui représente 63% des familles. Peut-être que l'évocation du fonctionnement de la coopérative lors des réunions de début d'année pourrait motiver davantage la participation des familles.

g) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire



- L'aide aux devoirs et les réunions pédagogiques (réunions parents/enseignants, réunions des directeurs, formations pédagogiques...) sont les seules bénéficiaires des locaux hors temps scolaire.
- Ils sont utilisés tous les lundis et jeudis soir pour l'aide aux devoirs ; Le mercredi pour les formations ou les réunions pédagogiques (5 cette année pour le plan de formation en mathématiques) ; Et le soir après la classe pour les réunions parents /enseignants.

h) Communication entre parents, enseignants, direction et mairie

- Communication parent/enseignant : elle se fait principalement par le biais du cahier de liaison, avec possibilité de prise de RDV pour des entretiens individuels. Courant septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin de présenter le fonctionnement de sa classe. Les enseignants de primaire ont également reçu les parents individuellement avant les vacances pour leur rendre compte des résultats de leur enfant aux évaluations nationales.
- Communication parent/directrice : elle peut se faire par le cahier de liaison, par téléphone fixe, téléphone portable, par mail. L'ENT « Toutemonannée.com », présenté par Mme Troncatti en amont, sera également utilisé pour la transmission des documents concernant toutes les classes. Il sera complété encore cette année par ces mêmes documents au format papier dans le cahier de liaison. L'objectif pour l'année prochaine est de ne garder que le format numérique.
- Communication de l'APE et des parents d'élèves : l'association et les parents élus sont intervenus lors des réunions de rentrée faites par N. Fredon pour présenter leur rôle et leur fonctionnement. Les documents fournis par l'APE concernant les différents événements organisés tout au long de l'année transitent aussi via le cahier de liaison.
- N. Fredon tient à remercier la mairie pour le renouvellement du matériel informatique de l'école. Un serveur NAS a également été installé et permet de disposer d'un espace de stockage pédagogique, et d'un espace commun avec la mairie ce qui simplifie grandement l'administration et les échanges entre mairie et école.

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

- Un nouveau projet de 5 ans a été décidé en conseil des maîtres. Il s'organise autour de 3 axes principaux :
 - Le langage oral et la lecture (fluidité et compréhension).
 - La concentration et l'attention.
 - Les liaisons intra- et inter-cycles, autour de l'harmonisation des pratiques pédagogiques.
- De multiples actions adaptées à chaque cycle seront mises en place. Elles sont décidées en conseil de maîtres de cycles.

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école

- Plusieurs projets nous ont été proposés par le réseau d'éducation prioritaire (REP) :



- Nous participerons comme les années précédentes à l'étendoir des mots. Chaque classe affichera donc des travaux de productions écrites réalisées en classe par les élèves et présentés sous le préau la veille des vacances de printemps. Les parents seront donc conviés à venir voir les différents travaux à la sortie des classes à 16h30.
- Les classes du cycle 2 s'engagent aussi sur un projet sciences sur les petites bêtes pour lequel les enseignants seront formés. Les maternelles (petites et moyennes sections) s'engagent quant à elles sur le projet sciences « flotte/coule ».
- Plusieurs classes de cycle 2 et de maternelle participeront à un projet chant à définir également lors d'une réunion à venir et qui aboutira sur une rencontre entre les différents participants.
- D'autres projets (hors suggestion du REP) seront menés dans l'année tel que le projet Cali pour les classes de cycle 3 (rencontres autour de la bande dessinée) ou un projet musical pour les classes de maternelle (en fonction du budget).
- Dans la plupart des classes des projets lecture sont conduits, qu'il s'agisse des habituels comités de lecture, des rallye-lecture ou des « bulles » de lecture.
- Les GS iront à la piscine et feront du vélo.
- L'activité tennis sera reconduite pour les élémentaires.
- Certains enseignants proposent également des activités d'anglais (orales principalement) le vendredi sur la pause méridienne sur la base du volontariat.

c) Financement de projets par l'association de parents d'élèves

- L'APE conduit les mêmes budgets à savoir 70€ pour les comités de lecture et bibliothèques de classe, 5€/élève pour le Noël des élémentaires, et 200€ par classe pour les sorties scolaires.
- Les tracés des cours d'école et les bacs à sable ont été financés par l'APE.
- Les enseignants remercient l'engagement de l'APE à l'unanimité.

d) Accueil périscolaire et actions en lien avec le projet d'école (continuité éducative)

- Le fonctionnement de l'accueil périscolaire est nominal, avec une continuité éducative effective malgré un départ échelonné des élèves. Une pause est réservée pour couper avec la journée d'école et des activités sont proposées à chacun.
- L'aide aux devoirs est au maximum de la capacité d'accueil, tout comme le multisports. Les élèves non retenus sont placés sur liste d'attente.

III) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide

- Au quotidien, dans la classe : la différenciation.
- Il existe aussi plusieurs dispositifs prévus par l'éducation nationale :
 - Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : il s'agit d'une prise en charge d'ordre médical. 14 élèves sont concernés sur l'école (prise en charge de crises d'asthme essentiellement).



- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : il est mis en œuvre pour accueillir des enfants en situation de handicap (reconnaissance de la maison départementale pour les personnes handicapées, MDPH, nécessaire). 6 élèves sont concernés sur l'école accompagnés par 2 AESH sur toute l'école.
- Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) : il s'agit d'une prise en charge par l'enseignant de la difficulté scolaire. En moyenne, 4 ou 5 élèves par classe sont concernés.
- Le PAP (Plan d'accompagnement Personnalisé) : il concerne la prise en charge des troubles. 8 élèves sont concernés sur l'école (pour des troubles du langage ou de l'attention).
- Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires proposées 2x30 min par semaine dans chaque classe de 11h30 à 12h00. Il s'agit de prendre de petits groupes d'élèves soit pour répondre à des besoins spécifiques (liées à 1 difficulté, souvent) soit pour répondre à un projet commun de classe.
- Le RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté assuré par 1 enseignant spécialisé et/ou 1 psychologue scolaire. Marie-Laure Palis, psychologue scolaire, intervient des élèves de maternelle et d'élémentaire et de leur famille. Son rôle est de faire évoluer leur rapport aux apprentissages, aux autres et à soi-même. Murielle Perennes, enseignante spécialisée, intervient auprès des élèves de l'élémentaire pour les aider dans les apprentissages.
- Remarque : le nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs est en augmentation.

MAIRIE

- Les différents sujets sont abordés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place d'un bus plus petit à l'arrière de l'école : fait. Un autre système d'inscription devrait être mis en place par la Cali pour éviter les sur-inscriptions.
- Encadrement des maternelles à la cantine : les services civiques ont été placés temporairement à la cantine, sachant que cette solution ne peut être pérennisée au vu de l'abandon du recrutement des services civiques l'an prochain. E. Pariolleau précise que lorsque les maternelles arrivent les entrées sont déjà servies. Cinq personnes sont disponibles pour le service. Les ATSEM arrivent de façon échelonnée. Malgré la pause d'une partie du personnel, 3 personnes restent en permanence, en plus du cuisinier, sachant que les GS sont assez autonomes. À 12h15, six agents sont présents dans la cantine. Les élèves peuvent être resservis. E. Pariolleau invite les parents qui le souhaitent à venir observer le service de cantine. Les parents d'élèves élus saluent la qualité de la cuisine de David et son investissement dans la vie de l'école.



- Boîte aux lettres « Papillon » : la mairie a pris la décision de ne pas adhérer à ce projet (cf. le 1^{er} conseil d'école de 2024-2025). M. Da Costa présente la « boîte à idée » placée à l'entrée de l'école. Chaque enfant peut y déposer des idées de menus, des problèmes rencontrés, des idées d'activités. Elle est ouverte tous les 15 jours et les messages sont lus par un petit comité qui décide de la faisabilité des idées. Un « banc de l'amitié » sera prochainement mis en place, d'après l'idée d'un enfant, qui permettra aux enfants d'échanger sur certaines difficultés ou problèmes, notamment de solitude pendant les récréations.
- Remerciements pour les cours de récréation : voir ci-dessus.
- Remerciements pour le cross du collège : le cross a été remporté encore une fois par les élèves de l'école d'Abzac. N. Fredon et C. Estebenet soulignent la grande cohésion et l'esprit d'équipe remarquables des élèves. Le cross de l'école quant à lui n'a pas pu être organisé en raison des travaux du stade et devrait être organisé en début d'année scolaire prochaine.

La date du prochain conseil d'école est fixée au vendredi 06 mars à 17h30.

La séance est levée à 19h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente du conseil d'école et directrice, Nathalie Fredon, et par le secrétaire de séance, Giovanni Vidal. Il sera affiché à l'entrée de l'école et disponible sur le site Internet de la mairie d'Abzac.